ASCPA Rando

27 avenue J.F.Kennedy
33600 PESSAC

Tel : 05.56.69.18.49

Email :
admin@ascparando.com

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport Immeuble
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° 41789295M / 0002
Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

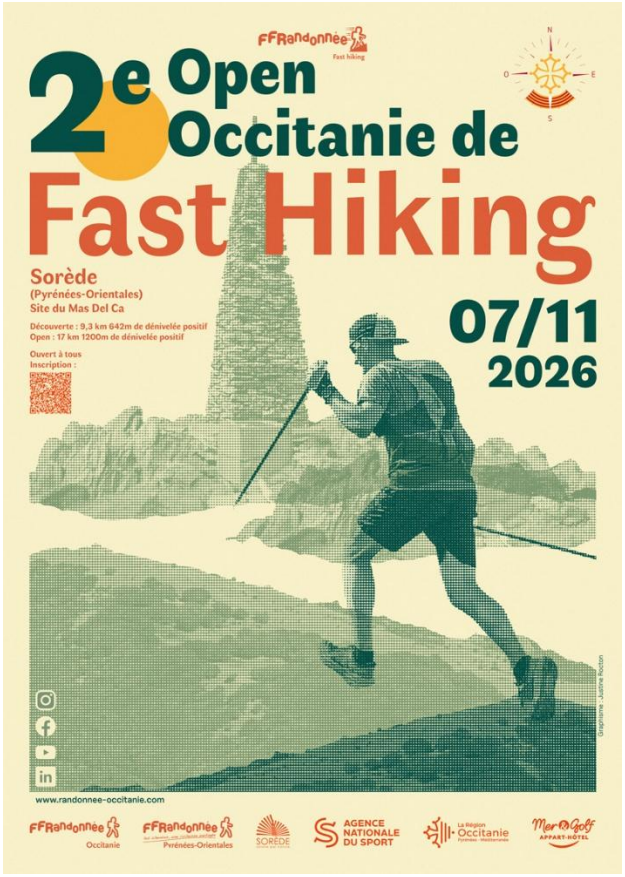
FFRandonnée Comité départemental Gironde

NOTICE D'INFORMATION

Pessac, 26 août 2026

Séjour Rando sportive
Marche d'endurance, Fast Hiking, Ultra randonnée

2ème Open de Fast Hiking Occitanie
FR20694



Le Comité Régional de Randonnée Pédestre d'Occitanie, avec le soutien du Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Pyrénées-Orientales, organise son deuxième Open de Fast Hiking dans le cadre exceptionnel du massif des Albères, au départ de Sorède.
Cet événement sera l'occasion pour les participants de se mesurer à une activité sportive et de découvrir la côte Vermeille.

La sortie est ouverte aux adhérents de l'ASCPA Randonnée pédestre titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance.

Nombre de participants : 3 minimum, 8 maximum.

Dates : du vendredi 6 au lundi 9 novembre 2026.
Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage organisé par les participants.

PROGRAMME :

Vendredi 6 novembre 2026 :
Rendez-vous à Sorède à partir de 16h. Covoiturage possible, à organiser par les participants.
Installation dans le logement, dîner au restaurant.

Samedi 7 novembre 2026 :
Petit déjeuner préparé par le groupe à l'hébergement puis départ vers le site du Mas Del Ca pour retrait des dossards (à partir de 7h30).
Briefing par les organisateurs à 8h15.
Départ de l'Open de Fast Hiking à 8h30. (17 km, 1200 m d+, 1200 m d-, soit 29 km effort).
Ravitaillement uniquement au départ et à l'arrivée.
Passage à l'hébergement pour douches et retour à l'arrivée pour remise des récompenses à 17h.
Dîner au restaurant.

Dimanche 8 novembre 2026 :
Petit déjeuner préparé par le groupe à l'hébergement.
Petite randonnée découverte au départ de l'Anse de Paulilles jusqu'au Cap Béar (et retour). [8km, 215m d+, 215m d-, IBP 32].
Déjeuner au restaurant et visite libre de Collioure l'après-midi.
NB : Le programme pourra être adapté en fonction de la météo.
Dîner au restaurant.

Lundi 9 novembre 2026 :
Petit déjeuner préparé par le groupe à l'hébergement. Libération de la location puis fin du séjour.
Le retour des participants vers Pessac ne fait pas partie du séjour.

HEBERGEMENT :
Hébergement en location de vacances à définir en fonction du nombre d'inscrits. Petits déjeuners continentaux préparés par le groupe sur place. Ravitaillement à l'arrivée inclus dans l'Open. Autres repas pris dans des restaurants locaux.

MODALITES DU SEJOUR :

- **Conditions :**

- Être adhérent à l'ASCPA randonnée pédestre,
- Être licencié (licence avec responsabilité civile et accident 2026-2027),
- Être apte médicalement à la randonnée sportive (marche d'endurance, fast Hiking ou ultra randonnée),
- Avoir une expérience en randonnée sportive (participation aux marches d'endurance du club),
- Être équipé pour la randonnée sportive (voir article 7 - Matériel et équipement de sécurité du règlement de l'épreuve),
- Partager et participer à la vie du groupe toute la durée du séjour,
- Être autonome pour se rendre au point de départ et revenir à Pessac ou s'organiser avec d'autres participants pour covoiturer.

- **Matériel nécessaire :**

- Des chaussures adaptées à la marche d'endurance (tige basse, souple, avec accroche, type chaussures de trail),
- Des bâtons (facultatifs mais recommandés),
- Un sac à dos léger contenant :
    - Votre licence, carte d'identité, carte vitale,
    - Votre fiche de renseignements d'urgence actualisée,
    - Une réserve d'eau et d'alimentation suffisantes pour l'épreuve (aliments énergétiques),
    - Un téléphone mobile fonctionnel,
    - Une couverture de survie et un sifflet,

- Une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc…),
- Une lampe frontale,
- Des vêtements de protection en fonction de la météo (coupe-vent, polaire, bonnet, gants, etc…).

A titre indicatif, le parcours se déroule entre 64 m et 1256 m d'altitude dans un secteur fréquemment venté. Il appartient à chaque participant de prévoir une tenue adaptée.

COUT DU SEJOUR
Le coût du séjour est fixé à **300 €** par personne prix ferme et définitif non révisable.
Ce prix comprend :

- L'hébergement, du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour,
- Les frais d'inscriptions à l'Open de Fast Hiking,
- L'accompagnement des activités par des animateurs de l'association,
- Les taxes de séjour,
- La contribution immatriculation tourisme.

- **Ne sont pas compris :**
  - La souscription aux assurances facultatives : « annulation et interruption de voyage », « bagages », « assistance voyageur ». (Voir notice d'assurance sur le site internet du club),
  - Les covoiturages pour se rendre au lieu de rendez-vous et sur place pour les dîners et la visite du dimanche (prix déterminés par les conducteurs),
  - Les compléments de petits déjeuners selon les habitudes de chacun,
  - Les aliments énergétiques (barres de céréales, fruits secs, pâtes de fruits, chocolat) que vous mettrez dans votre sac,
  - Les boissons consommées au restaurant et non comprises dans les repas,
  - Les dépenses personnelles.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

- **Préinscriptions :**
  Les préinscriptions sont ouvertes dès diffusion de la présente notice. Elles se matérialisent par le paiement d'un acompte de 50 € par CB via la plateforme de paiement en ligne de l'association.

  Date limite de préinscription : 02/09/2026
  Si nécessaire, une liste d'attente sera établie.

  Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise le 03/09/2026.

  S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association adressera aux préinscrits un bulletin d'inscription. Si les conditions ne permettent pas de réaliser le séjour le montant de l'acompte sera intégralement restitué.

- **Inscriptions :**
  Votre inscription sera définitive lorsque vous aurez renvoyé votre bulletin d'inscription signé en 2 exemplaires, accompagné des éventuelles primes d'assurance facultatives à régler par carte bancaire via la plateforme de paiement en ligne de l'association.

  Le bulletin d'inscription signé peut être envoyé par mail à famille.sonier@orange.fr.

  Inscriptions avant le 07/09/2026.

ASSURANCES FACULTATIVES :
Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances mis à votre disposition au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du club (https://ascparando.com/sorties-decouverte/)

PAIEMENTS :

Le paiement du séjour ne peut se faire que **par carte bancaire via le site de paiement en ligne.**

- Un acompte de 50 € à l'occasion de la préinscription,
- Le solde de 250 € avant le 01/10/2026.

Nota : en payant par carte bancaire, vous bénéficiez de l'assurance voyage liée à ce moyen de paiement. Notez cependant que les niveaux de couverture varient d'une carte bancaire à une autre. Une même carte (Visa ou Mastercard) peut proposer des prestations différentes (plafonds ou franchises, exclusions...) selon la banque qui l'émet. Assurez-vous donc de connaître parfaitement les garanties de la vôtre. Prêtez attention aux conditions spécifiques qui s'appliquent.

Vous avez toujours la possibilité de souscrire aux assurances facultatives du contrat fédéral/Groupama. Dans ce cas, le montant des primes d'assurances est à régler au moment de l'inscription.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les trajets pour rejoindre le point de rendez-vous du séjour, les éventuels déplacements sur place et le retour, ne sont pas inclus dans le séjour. Pour réduire l'impact écologique des déplacements, les participants peuvent utiliser les moyens de transport en commun quand ils existent ou s'organiser entre eux pour covoiturer sous leur responsabilité. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place).

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation entre la préinscription et le 01/10/2026, acompte de 50 € + éventuelle prime d'assurance facultative souscrite conservés.
- Annulation après le 01/10/2026, versement de 300 € conservé, + éventuelle prime d'assurance facultative souscrite soit la totalité du montant du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Au moins 7 jours avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre membre de l'ASCPA Rando remplissant les mêmes conditions que lui. Il en informera alors immédiatement et formellement l'organisateur. Le participant remplaçant (cessionnaire) devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives. Les sommes versées par le cédant lui seront remboursées après déduction de la contribution EIT et UEIT, des primes d'assurances éventuellement souscrites, du surcoût des éventuelles options, et des éventuels frais administratifs associés au changement de participant.

RESPONSABLES DE LA SORTIE :

Thierry SONIER

Karin SONIER

CORRESPONDANT TOURISME :

Thierry SONIER

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site Internet de l'ASCPA Rando.